Vol. XXXVI

Saint-Boniface, Manitoba, 7 Aout 1907.

No. 39

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis ...$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne...............12 cents
Chaque insertion subséquente......... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 32, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

UNE AMENDE DE $29,240,000

Le juge Kenesaw M. Landis, de Chicago, vient d'imposer la colossale amende de $29,240,000 à la Standard Oil Company of Indiana, pour avoir sollicité et bénéficié de tarifs de faveur sur certaines lignes de chemins de fer. Ces rabais secrets des taux de transports sont prohibés par la loi dite Elkins.

On conçoit de suite que ces réductions clandestines permettaient à la Standard Oil Company de compétitionner trop avantageusement contre des intérêts rivaux. De là la poursuite, qui a eu vite fait de prendre le caractère d'une mesure de salubrité publique.

Il y avait 1903 chefs d'accusation; on a prouvé culbabilité sur 1462 chefs; de là l'amende formidable qui s'appesantit sur le colosse Rockfeller, l'âme et le créateur de la Standard Oil Co.

Ce procès retentissant cause un émoi facile à imaginer.

Le juge Landis a refusé la demande qui lui a été faite d'un nouveau procès. Nous imaginons toutefois qu'une Cour Supérieure pourra encore se saisir de la question.

La Standard Oil Company, plusieurs centaines de fois millionnaire, payera facilement cette amende si elle ne parvient pas à faire casser le jugement qui vient d'être prononcé contre elle à Chicago.

Dans le Monde Religieux

Nous avons eu le plaisir d'entendre, dimanche dernier, à la cathédrale, un prélat distingué, Mgr Dugas, protonotaire apostolique, de Cohoes, N. Y., cousin de Mgr Dugas, de Saint-Boniface. Le digne visiteur avait assisté aux récentes fêtes offertes à Mgr L'Archevêque; puis il a visité notre province et l'Ouest canadien, dont il se déclare enchanté Le sermon de Mgr Dugas s'est inspiré de cette pensée très excellente que les Canadiens-français doivent faire de grands efforts pour se développer comme peuple, parceque leur influence est salutaire à la religion catholique chaque fois qu'elle s'affirme; on l'a dit avec raison, la Providence a très souvent accompli ses œuvres par les peuples de langue française: *Gesta Dei per Francos.* Il importe donc que les Français deviennent de plus en plus vigoureux et torts en ce pays puisque leur action, si elle est fidèle à toute une glorieuse tradition, devra s'exercer à la plus grande gloire de Dieu.

Nos Affaires Municipales

Séance du 29 juillet.

Présents son Honneur le Maire Bertrand au fauteuil et messieurs les conseillers Howden, Metcalfe, Gauvin, Collin, Pelletier, Cusson et Marion.

Les différentes communications sont lues.

Le cons. Cusson présente le vingtième rapport du comité d'eau et d'éclairage, en ces termes:

Votre comité recommande:

Le comité ayant entendu les plaintes de messieurs Vannasche, Dandurand, J. B. Côté, Beaudry et Milette, au sujet de leurs comptes d'eau recommande qu'instruction soit donnée au Secrétaire Trésorier de maintenir leurs comptes pour le dernier quartier tels qu'ils sont et d'en faire la collection, et que, si un consommateur d'eau a des raisons suffisantes pour demander que son compteur soit changé, il aura à faire un dépot de $2 00 pour les frais de changement, et le compteur sera mis à l'essai (test) et s'il est trouvé défectueux le dépot sera remis et son compte sera rectifié en conséquence, mais si le compteur est trouvé en bon état le dépot appartiendra à la Ville.

2. Que toutes les instructions données dans le rapport du comité des Travaux Publics, concernant les outils et les marchandises appartenant à la Ville, devront s'appliquer au département de l'eau et éclairage.

3. Qu'attendu qu'il y a un nombre considérable de compteurs en mauvais ordre le gardien du magasin reçoive instruction de voir à installer une place convenable dans le magasin pour en faire les réparations lui-même.

4. Qu'instruction soit donnée à l'Ingénieur de la Ville de faire construire un bassin d'une capacité de dix pieds cubes afin de pouvoir faire l'essai de tous les compteurs d'eau, ce bassin devant être installé dans les usines de l'aqueduc.

Ce rapport est adopté.

Le conseiller Gauvin donne avis qu'il présentera à la prochaine séance du Conseil la motion suivante: que la clôture en planche du côté Est de l'Hotel de Ville soit démolie et qu'une clôture en fer soit construite à la place jusqu'à la ligne de l'Hotel de Ville et sans fondation.

Proposé par le conseiller Gauvin, secondé par le cons. Collin que les comptes suivants soient payés: Copeland Chatterson Co. $61.78, 37.70 et 17,42, Norwood Press $48.94, Willson Stationery $21.50, M. Keroabk $5 50, Deny Electric Company $3 20 et E. A. James $2.50. Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin, secondé par le cons Collin que la lettre de G. Rocan, Secrétaire de la Commission scolaire soit référée au comité des finances et que les commissaires d'école soient priés de fournir au Conseil de la Ville une copie de l'état sur lequel est basée la demande de $32,000.00 pour fins scolaires pour l'année 1907. Agréé.

Proposé par le cons. Metcafe, secondé par le cons. Collin: that the pavement to be made as local improvement on Marion str. from St. Mary's road to Norwood bridge be advertised in the *Norwood Press* and *Le Manitoba* according to law, the proportion of the cost to be paid by the ratepayers immediately benefitted will be the same as the proportion established for the permanent pavement of the same street from Taché Avenue to St. Mary's Road. Agréé.

Proposé par le cons. Marion, secondé par le cons. Cusson que le remplacant du Surintendant de l'aqueduc, Monsieur Chagnon procède immédiatement à compléter la tranchée pour la pose des tuyaux pour la connection de la nouvelle pompe, les dits tuyaux devant être posés par le travail à la journée, sous la direction de monsieur J. Prince. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. Marion que le compte de Stewart Nelson Co. au montant de $772.00 soit payé et que celui de la Northern Iron Works au montant de $21.60 soit référé au comité d'eau et éclairage. Agréé.

Proposé par le cons Pelletier, secondé par le cons. Metcalfe que les communications de C. Buffet et Paul Gaspard, C. J. Broonet le plan de l'arpenteur McPhilips soient référés au comité ces Travaux Publics. Agréé.

Proposé par le cons. Marion, secondé par le cons. Cusson que le Secrétaire-Trésorier veuille aviser immédiatement The Stewart Machinery Company Limited au sujet de la commande de la Ville pour l'achat d'une pompe à vapeur qui devait être livrée le premier Juillet, d'avoir à faire cette livraison d'ici au 5 Août, sinon la commande sera cancellee. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons. Marion que le Conseil se forme en comité général pour étudier le règlement No. 503 concernant l'érection des bâtisses. Agréé.

Le Conseil se forme en comité général sous la présidence du cons Pelletier et après avoir étudié le dit règlement No. 503 le comité se lève et fait rapport par son président que le dit règlement No. 503 a été adopté avec certains amendements.

Et la séance est levée.

L'on écrit d'Aix en Provence (B. du Rhône) France, demandant des renseignements au sujet de M. Louis Sibour autrefois de Gap Hautes Alpes, France. L'information demandée l'est au sujet du partage de la succession de feu M. Sibour son père. Pour plus amples informations s'adresser au secrétaire de Monseigneur l'Archevêque.

L'entrée des pensionnaires, ainsi que l'ouverture des classes au couvent de Saint Norbert, est fixee au 26 du mois courant. Les élèves qui se préparent à passer leur année scolaire dans cette institution sont priées d'arriver le premier jour, puisque les notes données dès le lendemain de l'entrée pour les matières étudiees aident au succès qui doit couronner le travail classique. Le bon résultat des examens donne à espérer qu'un grand nombre de jeunes filles se rendront à l'appel.

Une violente tempête est passée par Québec le 1er août. Des grêlons d'une dimension inconnue jusqu'ici dans la vieille cité, sont tombés, causant naturellement des dégats sérieux. *Ici* de la pluie en quantité, mais pas de grêlons, pour le moment!

Le Manitoba.

MERCREDI, 7 AOUT 1907

Les Elections Federales et le comte de Provencher

Aurons-nous prochainement des élections ?

Nous en sommes réduits aux conjectures et aux indices !

Pour ne parler que de Provencher, nous voyons par nos échanges qu'il est question de bâtir un bureau de poste à Emerson! C'est le gouvernement fédéral qui en ferait les frais. A St-Boniface, on se "hâte lentement" de construire le nôtre ! Est-ce l'intention de laisser cette construction trainer un tantinet, afin de lui permettre de donner tout ce qu'elle pourrait avoir d'influence sur les prochaines élections? Nous ne voulons hasarder aucune opinion à ce sujet.

Toutefois, quand les bureaux de poste entrent en scène, il faut se tenir sur le qui-vive. L'expérience démontre qu'alors les élections sont proches.

Donc, nous ne savons point si les élections se feront cet automne, mais nous sommes justifiables de recommander à nos amis d'être circonspects et de se tenir prêts.

Quel sera notre candidat, se demandera-t-on ?

Il y a un homme que le comté se doit de demander : c'est M. LaRivière, l'ancien député.

Tous les électeurs ont à la mémoire la façon dont M. LaRivière a été dépossédé de son comté. On se rappelle des noms rayés de la liste électorale à l'aide d'une plume tachée d'encre rouge. Etant données ces circonstances, le comté de Provencher a le devoir d'offrir la candidature à son ancien député. C'est une lutte à recommencer. La dernière est restée—c'est le moins que l'on puisse dire—indécise. Le rature des noms, ainsi que nous venons de le rappeler, a été un outrage à l'électorat. Qu'on remette les deux candidats en présence afin que l'on sache lequel des deux a la confiance du peuple !

Nous espérons que tous nos amis seront de notre avis.

P. S. Depuis que ceci est écrit il est venu différentes dépêches d'Ottawa, les unes affirmant la probabilité d'une dissolution des chambres cet automne, les autres niant cette éventualité.

Quoiqu'il en puisse être, il paraît certain que l'on examine la question de la date des élections et que celles-ci ne peuvent être très éloignées : lors même que l'on devrait avoir une session encore, ce n'est pas trop tôt de commencer à se préparer. Notre suggestion est donc opportune.

L'EQUILIBRE

Sans approuver toutes les opinions ou les théories du *Pionnier* nous rendons hommage à son bon vouloir et à sa sincérité. Mais le jeune confrère ne va-t-il pas un peu vite en besogne, parfois ? Dans son numéro du 20 juillet, il signale avec admiration —il le proclame même *édifiant*— un article de la *Patrie* traitant de l'équilibre des Provinces.

Certes, le sujet en vaut la peine. Seulement, le *Pionnier* saute sur cette idée comme si elle se manifestait pour la premiere fois. Or, il y a vingt ans que l'attention du public a été dirigée de ce côté.

Dans une brochure qu'il publiait en 1887, M. le sénateur Bernier s'exprimait comme suit :

"Quand la Confédération a été formée, on a dit qu'on faisait de la Province de Quebec le pivot de la représentation en lui assurant 65 députés. C'était sa garantie contre les empiètements des autres provinces.

"Mais alors la Confédération ne se composait que de quatre provinces.

"Aujourd'hui, il y en a sept ; plus, des territoires qui ont obtenu récemment une représentation aux Communes.

"Alors, il n'y avait que 181 députés ; aujourd'hui, il y en a 215.

"Donc, déjà, *l'équilibre* de 1867 est rompu ; les conditions d'existence ne sont plus les mêmes ; la garantie n'a plus la même valeur. Que sera-ce donc quand il y aura onze à douze provinces dans la Confédération ; quand le Nord-Ouest sera rempli, et qu'au lieu de [illegible] députés, il y en aura trois ou quatre cents."

Et en 1900, à Saint-Boniface, et en 1904, à Montréal, M. le Sénateur Bernier s'exprimait dans les mêmes termes, ajoutant : "le but de ceux qui se préoccupent de ces questions doit donc être de ramener *l'équilibre* des premiers jours de la confédération."

Depuis longtemps nous entretenons ici ces vues et cherchons à les faire prévaloir. Ce n'est donc point pour les contrecarrer que nous en causons aujourd'hui, mais nous trouvons légèrement affligés d'anacronisme la soudaine admiration du confrère.

Il est vrai que le sénateur sans se plaindre de l'immigration, ne la donnait point non plus comme remède "à l'équilibre rompue." Il disait au contraire : "A mon avis nous devons compter plus particulièrement sur nous-mêmes pour atteindre le but que nous visons."

En effet, compter sur l'immigration étrangère, c'est compter sur un élément qui nous échappera toujours plus ou moins, soit à son point de départ, soit à son point d'arrivée. Nous ne pouvons ni le diriger totalement ni le fixer absolument. Il y aura toujours quelque ministre ou quelques subalternes qui se laisseront guider par leurs intérêts ou par leurs préjugés dans la direction de l'œuvre migratrice ou colonisatrice, plutôt que par de hautes considérations nationales.

On criera contre eux, souvent : Mais quand ? Après que le mal sera devenu fait accompli ! Cette critique sera légitime, si vous voulez, mais inefficace quant au passé.

Les Provinces de l'Est auront donc beau crier et s'insurger contre certains aspects de l'œuvre, le gros de l'immigration continuera de se mouvoir vers l'Ouest, pour la bonne raison que le Dominion lui-même a fait des appels réitérés à la population immigrante en faveur de l'Ouest ; parceque l'on a proclamé de toute part l'immensité de ces territoires, et les immensités attirent mystérieusement, comme les gouffres ; parceque le volume considérable de nos productions, qui vont se multipliant, et que la presse publie par tout l'univers, nous sert de réclame incessante et entraînante ; parceque de grands travaux attirent les travailleurs ; parceque la cupidité des capitalistes est tentée par l'état primitif du sol et des industries, qui ouvrent à l'activité de chacun des horizons nouveaux, des espoirs sans bornes ; parce que l'élan est enfin donné.

Nous n'examinons point les causes de cet élan ; nous constatons uniquement le fait.

Au lieu de nous attarder à discuter les mérites relatifs de l'Est et de l'Ouest, au lieu de chercher à soulever des querelles entre les deux sections, nous nous plaisons au contraire à reconnaître que la province de Québec est un beau et riche pays par ses origines, par ses sites, par ses milles ressources. Mais s'en suit-il que tout ce qui tombe sur la table de l'Ouest doive lui être reproché, à l'égal d'une filouterie ? Doit-on sans cesse parler des argents publics, qui sont consacrés au développement de l'Ouest, comme si c'était une aumône qu'on nous fait ? C'est humiliant, c'est injuste et ce n'est pas vrai.

De même, certaines déductions qu'on tire des écrits du *World* ne sont point fondées. Ces écrits ne disent pas tout. On dit bien qu'il y avait des drapeaux américains à certains jours de fête, mais on ne dit point que ces mêmes jours il y avait aussi des drapeaux anglais et des drapeaux canadiens ! On ne dit point que notre population a protesté contre l'usage intempestif du drapeau américain. On ne dit point que le gouvernement local a passé une loi obligeant les écoles de hisser à leur sommet, tous les jours de classe, le drapeau Anglais—qui est bien notre drapeau, nous devons le reconnaître.

Et d'ailleurs, que prouve ce déploiement du drapeau américain ? Que tout le monde sait simplement s'unir, pour se réjouir publiquement ! Cela ne vaut pas plus contre notre loyauté que ne vaut le déploiement du drapeau français contre la loyauté de la population de Québec !

Veut-on, donc l'Est, exaspérer l'Ouest, et par tous ces propos exagérés, pousser la population de nos territoires en dehors de la Confédération ? Il y a réellement des gestes plus patriotiques à ébaucher !

On épilogue sur nos relations d'affaires avec l'Ouest américain. C'est absurde. Les populations de l'Est n'en sont-elles pas au même point, avec toute la république américaine. Qui, plus que Québec, a désiré l'existence d'un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, à certaines époques ?

Québec n'en conserve pas moins sa vieille loyauté !

On dit encore que nous nous démembrerons, comme les Etats-Unis devront un jour partager en diverses sections.

Cet argument est un décalque d'une vieille théorie d'il y a cinquante ans et qui ne se réalise jamais.

Les Etats-Unis devaient se morceler ! Examinons la réalité! Rendons-nous à ses leçons!

Les Etats-Unis ne se sont pas encore démembrés et rien n'indique qu'ils soient sur le point de le faire. Ils sont plus unis et plus puissants que jamais !

Le socialisme et l'école publique, non point l'esprit de sécession, sont leurs ennemis. Inutile, d'ailleurs, d'épiloguer là-dessus. Notre devoir, à nous, c'est de nous consolider et de laisser les autres à leur sort !

Pour terminer, nous revenons à cette question d'équilibre provincial. A bien l'entendre, ce sujet est vraiment d'un grand intérêt. Mais on ne rétablira pas l'équilibre que nous voulons uniquement par l'immigration. Que si, par hasard, l'immigration ramenait cet équilibre, c'est-à-dire, une juste proportion numérique entre les diverses populations de toutes les provinces, cette situation n'améliorerait rien. Elle se tournerait plutôt contre nous, et un jour viendrait où nous aurions quelque crainte d'en être les victimes. Car les éléments dits anthipathiques iront plus vite dans leur développement, à les considérer en bloc, que les couches sympathiques.

Non, ce n'est point un simple équilibre arithmétique qu'il faut, c'est un équilibre social, où les forces de la nation, telle que contituée aux premiers jours de la Confédération, puissent se retrouver en face avec les mêmes chances de respect, d'agrandissement, d'inflence et de survie, qui furent leur principale préoccupation lorsqu'elles consentirent le pacte dont nous avons vécu depuis.

Cet équilibre là, nous ne l'obtiendront point en mettant ici 100,000 Allemands, là 250,000 Anglais, plus loin, 60,000 Belges plus loin encore 25,000 Français, ailleurs, un lot de Doukhobors ! C'est sur nous, sur les enfants du sol, qu'il nous faut compter, nous, les descendants de la race française. Ces éléments, ils sont éparpillés en cent endroits divers ; il faut les rassembler, du moins autant d'entr'eux qu'il est possible, et les poster dans les lieux où ils peuvent acquérir eux-mêmes, et donner à leurs compatriotes, les forces qu'apporteraient de pareils contingents aux groupes existant déjà.

On discute, par exemple, depuis quelque temps, si les français émigrent ou non. Cette monnaie n'est certes pas sans valeur. Rien ne nous réjouirait plus que la venue parmi nous d'une escouade nombreuse de bons français, reliés comme nous aux saines traditions de la fille ainée de l'Eglise. Mais, pourquoi ne chercherait-on pas avec autant d'ardeur à ramener au sein de la patrie Canadienne nos compatriotes des Etats-Unis. Leur rapatriement en bloc est impossible, c'est vrai ! On parviendrait néanmoins à en ramener ici un plus grand nombre qu'on ne pense si, seulement, l'on voulait s'en donner la peine, constamment, méthodiquement, unanimement. Si, par un travail incessant, généreux, l'on parvenait à décider le quart, ou le demi-quart, d'entr'eux à rentrer au foyer ! Quel merveilleux et consolant appoint !!! L'équilibre ne serait peut-être pas encore parfaitement rétabli, mais l'écart qui nous affaiblit serait sensiblement diminué, et le but de nos efforts serait presque atteint. Le reste viendrait, comme une conséquence sort de ses prémises.

Il faudrait du patriotisme, —beaucoup de patriotisme—au service de cette œuvre, sans doute ; mais il faudrait aussi le concours des gouvernements. Vous qui avez voix au chapitre, dans les hauts conseils de la nation, pourquoi ne feriez-vous pas usage de votre influence auprès des dieux? Pourquoi ne les forceriez-vous pas à faire une réalité de ces aspirations? Il n'y a pas d'œuvre plus méritant ni plus urgente. De là, et d'une judicieuce transplantation parmi nous des ramaux qui voudraient encore vivre de la sève fortifiante et savoureuse du vieux tronc, pourrait surgir l'équilibre perdu et rêvé.

Le retour de Sir Wilfrid

Nous reproduisons ci-après l'article que l'hon M. Tarte écrivait, sous sa signature, à l'occasion du retour de Sir Wilfrid Laurier. En reproduisant cet article, nous n'entendons point le faire nôtre. Nous le croyons toutefois digne d'être lu et même d'un intérêt dépassant celui des articles ordinaires dans les journaux. Nous le donnons donc presque en entier :

Il (Sir Wilfrid Laurier) a débuté à Montréal comme avocat; Il faisait partie du groupe des ennemis du clergé qui refusait de reconnaître sa suprématie et qui le vouait aux gémonies parce qu'il donnait son inflence à Sir John A. Macdonald et à Cartier.

Aujourd'hui, il a au milieu du clergé des amis dans toutes les divisions électorales.

Ceux qui ont lu l'histoire d'Angleterre constatent que les premiers ministres et les hommes à hautes conceptions changent d'orientation selon les temps. Ce qui est vrai aujourd'hui peut être faux demain—au point de vue public, bien entendu.

Sir Wilfrid Laurier était un libre-échangiste — comme Sir Richard Cartwright, comme George Brown l'étaient. Ils voulaient un traité de réciprocité avec les Etats-Unis. C'était un point de vue faux, qui leur ferma les portes du pouvoir. Ils ne le conquirent que lorsque Sir John A. Macdonald ne s'entoura plus que de courtisans et de gens inférieurs pour lesquels son "ipse dixit" était mot d'Evangile.

Sir Wilfrid Laurier, qui, d'abord à Québec, où il a débuté dans la vie parlementaire sous la direction de Sir Henry Joly et puis, à Ottawa, a prêché pendant plus de vingt-cinq ans l'économie, est le chef d'un gouvernement qui a engagé le crédit du pays dans les entreprises les plus dispendieuses.

La Compagnie du Pacifique et celle du "Canadian Northern," composée de MM. Mackenzie et Mann, ne pouvaient peut-être pas suffire aux besoins de l'Ouest qui produit d'année en année plus de blé, de bétail, etc.

Il était de bonne politique de donner accès au Grand-Tronc à cette terre dont la population dominera bientôt, et domine déjà, à certaines heures critiques, et sans que l'on s'en doute, les vieilles provinces, surtout celle de Québec.

Sir Wilfrid n'a jamais expliqué d'où surgiront les revenus qui feront face aux cent millions que coûtera la construction à travers la solitude des terres non peuplées que traverse la route de l'Ouest de Québec, que l'Ouest lui a imposée et qui a été plus tard agrémentée de celle de Québec à Moncton.

L'hiver, il ne saurait être exporté de bétail par cette route. Le port de Québec est fermé. Et pourquoi, rendu à Québec, un convoi traverserait-il le pont, auquel le gouvernement de Sir Wilfrid a donné les garanties sans lesquelles il n'eût pu être fait — pour se rendre, par l'Intercolonial, à St-Jean, à Halifax ?

J'étais dans la tribune de la Presse quand Sir Wilfrid Laurier a affirmé qu'il n'en coûterait pas plus de $14,000,000., en tout et partout, au pays pour construire le nouveau Transcontinental.

Or, à combien s'élèvera, pendant dix ans, l'intérêt sur les cent millions que coûtera l'entreprise ?

Je dis dix ans. Si après dix ans le Grand-Tronc n'est pas en mesure de faire face à ces intérêts, le gouvernement continuera à les payer.

Tout cela est certain. Mais nos compatriotes qui ne prêtent pas tous l'attention qu'il faut aux questions politiques qui les intéressent pourtant au plus haut degré, ne peuvent s'empêcher d'acclamer Laurier : C'est un francais ! Hipp ! Hipp ! Hurrah !

Sir Wilfrid Laurier a prêché la vertu, dénoncé les scandales des conservateurs. Il les a accusés de faire la fortune de leurs amis en leur permettant des spéculations illégitimes.

Combien des membres du cabinet ne sont-ils pas devenus des puissants de la finance, des millionnaires ?

Les terres publiques de l'Ouest ont été vendues à des amis, à des députés qui sont ou parents ou alliés des favoris du chef du cabinet. Il n'en profite pas lui-même. Mais les autres en font leur affaire.

Ça été, pour Sir Wilfrid, au point de vue de son parti, un malheur de ne pas avoir une opposition unie, de n'avoir par eu d'adversaires qui l'aient attaqué de front et qui l'aient protégé contre les exigences de ses partisans.

J'ai hâte de voir, a la session prochaine, M. Borden et ses amis à l'œuvre

Tenteront-ils de justifier les accusations que leurs journaux multiplient, directement ou par voix d'insinuation, contre le gouvernement, contre quelques-uns de ses membres et une partie de la députation ministérielle ? S'ils s'en abstenaient, leur silence pourrait avoir pour eux un effet nuisible lors des élections prochaines.

Et, ces élections, quand auront-elles lieu ?

Sir Wilfrid avait songé, paraît-il, à faire des élections à l'automne. Je ne crois pas qu'il en demande la permission au Gouverneur-Général.

L'opposition s'organise dans la province de Québec. Les deux partis, si l'on compte les suffrages dans chaque division, sont à peu près également partagés.

Sir Wilfrid a pour collaborateurs principaux dans notre province l'hon. M. Brodeur, ministre de la Marine et des Pêcheries, et l'hon. M. Lemieux.

M. Brodeur est un homme prudent. Il est très dévoné à Sir Wilfrid Laurier. Il est bien vu et respecté.

L'hon. M. Lemieux est ministre des Postes Il est l'associé légal de l'hon M. Gouin. Il parle avec effet, Ontario le voit avec confiance et Québec trouve qu'il parle bien.

Les conservateurs, de leur côté, ont de chaudes sympathies dans la jeunesse

Le groupe Bourassa-Lavergne, deux libéraux indépendants, est plus fort qu'on ne le croit, car il est une foule de gens qui disent : Nous aimons bien Laurier, mais il est devenu trop arbitraire.

Les journaux libéraux ont tort de faire à M. Bourassa une guerre personnelle. Sa vie privée comme sa vie politique sont audessus de tout soupçon. Sa franchise, son courage le font écouter par les chambres. Quand on sait qu'il va parler, il n'y a pas de siège de vide. Les galeries s'emplissent.

Si les conservateurs ont assez de hauteur de vues et de raison pour faire avec lui une union sur de larges bases, ils peuvent mettre Sir Wilfrid Laurier et M. Gouin en péril durant les prochaines élections.

J'aimerais à voir Bourassa ministre !

Il restera député, son comté est capable. A Québec, à Montréal, il a de chaudes adhésions. La démonstration de Montmagny, il y a quelques jours, a été une révélation.

Unie au groupe Bourassa, une pléiade d'hommes comme M. Tellier, Leblanc, Maréchal, et cent autres que nous pourrions nommer, constitue une puissance.

L'Assemblee de M. Bourassa a Quebec

Les dépêches annoncent que monsieur Bourassa, le député de Labelle, a été accueilli par les libéraux de la ville de Québec avec des pierres, des fruits gâtés, des projectiles de toute sortes !

M. Bourassa, qui est toujours d'une correction de langage parfaite, n'est pas responsable de cette humiliation nationale : une horde de voyous recevant avec vociférations un programme politique qui n'a rien de révolutionnaire. Vingt-mille personnes assistaient à cette assemblée où la police a dû se jeter dans la bagarre plusieurs fois, opérer des arrestations nombreuses et prendre soin des blessés.

Ce sont les jours de l'oligarchie libérale !

Crois ou meurs !

Mais l'assemblée de Québec elle même est une révélation de la puissance des adversaires de ce régime.

Le gouvernement libéral de Québec, qui veut bâillonner ses critiques par des moyens violents, paraît de plus en plus en danger. Le peureux et dégradant tumulte de lundi soir, conduite dit-on par l'échevin-député Taschereau, hâtera probablement la chute du cabinet Gouin.

Notes Politiques

Il y a une quinzaine de jours les libéraux de Québec proposèrent de tenir, à Chateauguay, une assemblée publique dont M. Gouin aurait été le héros. Déjà on en causait, quand,à la demande de M Gouin, l'assemblée fut soudain contremandée. On dit que M. Rainville, s'y étant rendu tout de même, il en fit une démonstration nationaliste, à la joie des uns et à la confusion des autres. Cette aventure fait jaser la multitude, ceux-ci sérieusement, ceux-là sur le ton de la plaisanterie. C'est à ce propos que l'*Evenement* écrit : "Le petit Langlois, qui se colle aux flancs du premier-ministre, comme un emplâtre sur le ventre d'un malade" etc., etc.

L'image est expressive ; ça colle bien.

• • •

Les dépêches sont que M. Turgeon s'est enfin décidé de poursuivre le *Nationaliste*, qui, plusieurs fois, a lancé à la face du ministre, la grave accusation de parjure.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. X Saucier, percepteur du Revenu de l'Intérieur pour l'Alberta est retourné à Calgary hier

—M. Emile Gauvin, en visite chez sa mère Mde Gauvin, est parti lundi dernier pour Duluth

—Réunion générale de l'Union Sainte-Cécile, ce soir, à ses salles, ancienne Académie Provencher.

—Il y a eu, vendredi soir, jolie réception chez Madame Alfred Lévêque en l'honneur de Monsieur et Madame H. Chevrier.

—Mademoiselle Prendergast est revenue jeudi d'une promenade de quelques semaines à Battleford, à Regina et Prince Albert.

—M. Alexandre LaRivière a reçu une promotion ces jours derniers. Il est maintenant inspecteurs des denrées alimentaires pour Winnipeg.

—Dans une enquête tenue à Brandon, les bouchers ont prétendu qu'il n'y avait point de ligne entre eux pour renchérir la viande dans leur ville.

—Les voyageurs n'oublient jamais de s'arrêter chez M. J.-B. Leclerc, pour acheter un paquet de VALIQUETTE et quelques bons cigares, sur l'Avenue Provencher au No. 15, St-Boniface.

—La ville de Winnipeg va réclamer $9.930 d'amende de la part de la compagnie des Chars Urbains pour infractions à l'horaire établi par contrat Encore un gros procès en chemin !

—Un mouvement est sur pied pour changer le nom de Pincher Creek. Si l'on réussit aussi bien que Portage du Rat pour lequel on n'a pas pu trouver mieux que Keenora, ca n'est pas la peine de s'en mêler.

—L'inspecteur municipal des mauvaises herbes adresse en ce moment des circulaires aux propriétaires pour leur enjoindre de faire disparaître de leurs lots toutes plantes parasites qui s'y trouveraient.

—Nous espérons que la question du pont se règlera bientôt entre Saint Boniface et Winnipeg. On ne doit pas oublier que nous avons la promesse d'un octroi de $125,000 du gouvernement Roblin pour fins de la dite construction.

—Monseigneur Scollard a posé la première pierre d'une église, à Fort William, pour les Galiciens et les Italiens; une foule nombreuse parmi laquelle plusieurs membres du clergé assistait à la cérémonie. L'édifice va coûter environ $20.000.

—Nous avons eu le plaisir de saluer au milieu de nous jeudi et vendredi derniers, M. Paul Surveyer, avocat, de Montréal. M. Surveyer va pratiquer le droit à Pincher Creek, qui fait beaucoup de progrès et qui est en train de se peupler d'un bon nombre de canadiens-français.

—Un nouveau cirque nous a visités la semaine dernière. Il a provoqué un incident assez curieux à la cour de police. Le magistrat McMicken, du ton et avec l'air bienveillants qui en font une figure particulière dans ce milieu sévère, a prié le greffier les constables et les délinquants de se hâter parce-qu'il avait promis à ses petits-enfants de les conduire à la parade du cirque dans la matinée!! Il a été fait suivant le désir du magistrat ; et plusieurs coupables ont pu croire que le cirque leur rendait un bon service ce jour là !

—Le maire Ashdown partira bientôt pour l'Angleterre avec la mission d'y vendre les débentures de la ville. Il n'y a pas de doute que la grande métropole de l'Ouest traverse une crise financière. Il n'y a pas lieu de s'alarmer cependant car Winnipeg possède une vitalité et des ressources merveilleuses.

—L'âge est à la guerre contre les trusts. Voici que le gouvernement d'Alberta va poursuivre certains marchands de bois de cette province pour s'être entendus, contrairement à la loi, sur les prix et sur la vente aux petits marchands détailleurs. A Winnipeg, la commission des viandes a tenu une enquête sérieuse la semaine dernière ; il parait assez clair cependant que les propriétaires d'abattoirs sortiront indemnes de cette épreuve.

—Les "squatters" du district de Sprague, Man, installés sur des terrains du gouvernement fédéral depuis plusieurs années ont enfin obtenu d'occuper ces terrains aux mêmes conditions que les propriétaires de homesteads. Un bon nombre de ces disciples de Rousseau s'étaient installés sur ces terres depuis une dizaine d'années....

—Une pluie torrentielle accompagnée d'un bruyant tonnerre s'est abattue sur nous dimanche, vers les 11.30 h, immédiatement à la fin de l'office religieux. Les bons trois quarts de la paroisse se sont fait arroser très convenablement ; d'autres ont attendu à la fin de l'orage avant de sortir de l'église. Les dépêches indiquent que cette pluie a été générale dans la province,

By-Law No. 264

A By-Law of the Rural Municipality of Ritchot to authorize the submission to the proper ratepayers of By-Law No. 1 of the School District of St. François de Sales, Number 975.

WHEREAS the Trustees of the School District of St. François de Sales, Number 975, have passed a By-Law number 1 authorizing the borrowing upon the credit of the said School District of the sum of sixteen hundred dollars and the issuing of debentures therefore for the purpose of erecting a school house.

AND WHEREAS the said Trustees, pursuant to the provisions of "The Publics Schools Act," have requested the Council of this Municipality to submit the said By-Law to the ratepayers to be voted on in the manner provided in and by "The Municipal Act" with regard to By-Laws authorizing the creation of debts.

NOW THEREFORE the Council of the Rural Municipality of Ritchot enacts as follows :—

(1) THAT the said By-Law shall be submitted to be voted on by the persons entitled to vote thereon.

(2) THAT the voting on said By-Law shall take place on Thursday the Fifth day of September, A.D. 1907, between the hours of nine o'clock in the forenoon and five o'clock in the afternoon of said day at the following place at the residence of Cyrille Marchand.

(3) THAT the Returning Officer for taking the votes at said place shall be as follows : G. Treffle Landry, of St. Norbert, Clerk of the Municipality of Ritchot, Secretary Treasurer of said Municipality.

(4) THAT the Secretary-Treasurer of this Municipality shall cause to be published in "Le Manitoba" a public newspaper published in St. Boniface in three successive issues thereof, the last of which shall be published at least one week prior to the voting on said By-Law, and shall post up in four of the most public places in the said School District, a notice signed by him setting forth concisely the objects of the said By-Law and naming the hour, day and place or places fixed for taking the votes for or against the said By-Law.

(5) THAT the head of the said Municipality shall at St. Norbert on the Fourth day of September, A.D. 1907, appoint in writing signed by him two persons to attend at the final summing up of the votes and one person to attend at each polling place on behalf of the persons interested in and desirous of promoting the passing of the said By-Law and a like number on behalf of the persons interested in and desirous of opposing the passing of the said By-Law.

(6) THAT the Secretary-Treasurer of the said Municipality shall at St. Norbert on the Sixth day of September, A.D. 1907, at the hour of Ten o'clock in the forenoon sum up the number of votes given for and against the said By-Law.

DONE and passed in Council at St. Adolphe this 5th day of August, A.D. 1907.

(Signed) "LOUIS VOURIOT,"
Chairman.

G. T. LANDRY,
Sec.-Treasurer.

AVIS.

En conséquence avec un ordre en-conseil les Sociétés Agricoles des endroits ci-dessous mentionnés se réuniront aux différents aussi mentionnés pour élire des délégués à une convention dans le but de choisir 4 membres du Conseil du College Agricole.

Chaque Société Agricole devra, à une assemblée générale de la Société, tenue dans ce but, élire deux délégués et les délégués ainsi choisis devront se réunir ainsi que mentionnés ci-dessous, dans le but de choisir ces Directeurs.

Les délégués des Sociétés Agricoles suivantes : Emerson, Morris No 1. Morris No 2, Carillon, Rockwood, St Andrews, Woodlands No 1, Woodlands No 2, et les Sociétés Agricoles de la Division électorale de Springfield et Brokenhead, Headingly, Kildonan, et St Paul, et Argyle, Woodlands et Woonona et les Sociétés Agricoles de Macdonald devront se rencontrer dans la ville de Winnipeg afin d'élire un Directeur pour représenter le District No 1.

Les délégués des Sociétés Agricoles suivantes : Morden, Manitou, Mountain No 1, Mountain No 2, Lorne No 1 Dufferin, et les Sociétés Agricoles de la Division Electorale de Cypress No 1, et Cartwright, Treherne, Holland District, Cypress River et les Sociétés Agricoles do Miami se rencontreront à Carman afin d'elire un Directeur pour représenter le District No 2.

Les délegués des Sociétés Agricoles suivantes : Arthur, South Brandon, Dennis, les Sociétés Agricoles de la Division Electorale de Lansdowne, et Elkhorn, Hamiota Oak River, Deloraine, Hartney et les Sociétés Agricoles de Glenwood et le district de Rapid City, Harding, Reston et les Sociétés Agricoles de Turtle Mountain se rencontreront dans la ville de Brandon afin de choisir un Directeur pour représenter le District No 3.

Les délégués des Sociétés Agricoles suivantes : Portage et Lakeside, Norfolk No 1, Norfolk No 2, Westbourne, Minnedosa, Shoal Lake, Birtle, Russell et les Sociétés Agricoles de la Division Electorale de Dauphin, et Strathclair, Gilbert Plains et les Sociétés Agricoles de Swan River, et Shell River, et Plumas, et les Sociétés Agricoles de Lansdowne devront se réunir dans la ville de Portage la Prairie afin de choisir un Directeur pour représenter le District No 4.

L'assemblée générale des dites Sociétés Agricoles dans le but de choisir des délégués ainsi que mentionné, aura lieu le 9 août, 1907 à une heure de l'après-midi dans l'endroit choisi par les différentes Sociétés. L'assemblée des délégués ainsi élus aura lieu à l'endroit ci-dessus mentionné le 16 août, 1907 à une heure de l'après-midi.

J. J. Golden.
Député-Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration.

NAISSANCE

A St. Claude le 3 août Madame Joseph Bernier un fils et une fille qui ont reçu au baptême les noms de Joseph Ernest-Auguste-Arthur, parrain et marraine Monsieur et Madame Auguste Bonnefoy, et Marie-Ernestine-Emma-Berthe, parrain et marraine, Monsieur et Madame Edouard Jobin.

En cette ville, le 3 courant, la femme de M. P. L. Harvey, un fils.

Ville de St. Boniface

Le Conseil ayant décidé de paver le Chemin Ste Marie, de l'avenue Taché à la Seconde Avenue, et l'avenue Taché, de la rue Eugénie au Chemin Ste Marie, avis est donné par les présentes qu'en vertu du Règlement des égoûts, tous les propriétaires de terrains, même vacants, sur le parcours des rues ci-dessus nommées, la ville en fera la connection aux frais du propriétaire et le coût en sera chargé à la propriété intéressée.

Toute connexion doit être faite sous la surveillance et la direction de l'Ingénieur de la Ville et seulement après qu'un permis aura été obtenu du dit Ingénieur.

Saint-Boniface, le 18, Juin, 1907.

J. B. COTE,
Secrétaire-Trésorier.

A VENDRE

Un engin et un batteux de seconde main, en bon ordre, le tout sera vendu a bon marché.

S'adresser a,
NAPOLEON PRINCE,
St. Boniface.

LE MANITOBA

LE PAYS DES BONNES OCCASIONS
POUR LE
Cultivateur, le mécanicien ou le travailleur.

Le pays où l'homme peut faire le plus, dans peu de temps et sans beaucoup d'effort

EN 1906.

1. 3,141,537 acres ont produit 61,250,413 minots de blé, une moyenne de 19 minots à l'acre.
2. Les cultivateurs ont depensé au dessus de 1,515,085 dans la construction de bâtisses.
3. Les retours de la construction a Winnipeg prouvent qu'il a été dépensé dans cette ville $13,000,000.
4. Un collège agricole est établi.
5. Le prix des terrains augmente toujours. Ils se vendent maintenant de $6.00 à $50.00 l'acre.
6 Le Manitoba a 45,000 cultivateurs riches.
7. Le Manitoba a encore 20,000,000 d'acres cultivables, prairie vierge prête à la culture.

AUX NOUVEAUX COLONS

Venant à l'Ouest—Ne passez pas le Manitoba sans voir les riches terrains et ses avantags Arrêtez à Winnipeg et renseignez-vous sur les conditions et a location des homesteads, sur le prix et la valeur des terrains du gouvernement provincial et des chemins de fer.

R. P. ROBLIN,
Premier du Manitoba et Ministre de l'Agriculture

Pour information spéciale voyez

JOSEPH BURKE, 617 rue Main, Winnipeg Man.

JAS. HARTNEY, 77 York Street, Toronto, Ont

AVIS AUX GOURMETS

M. F. Cottenier s'est rendu acquéreur du magasin de M. Cazes en face de l'hôtel Mondor et il informe le public de St-Boniface qu'il aura toujours en main toutes sortes de fruits au même prix qu'à Winnipeg, aussi Tabacs, Cigares, Cigarettes.

Bonbons, Limonades, Crême à la glace
Lunch Counter

Coin des Rues Taché et Notre-Dame
Saint-Boniface.

FEUILLETON DU MANITOBA.

LOLITA

NO 15

"Il nous est défendu d'aimer, "quelqu'un, fût-ce notre enfant, "plus que la vérité, plus que la "probité, plus que l'honneur."

MME EMMELINE RAYMOND.

X

Que dire, pourtant à cette enfant ? Elle était là, gracieuse et confiante, tout entière à ce premier sentiment d'amour pour lequel elle ne prévoyait pas un obstacle. Elle attendait, en souriant, un mot d'encouragement et de sympathie.

Lolita mit sur son front un baiser presque maternel.

—Chère mignonne, dit-elle : prenez garde de faire un rêve ! Ne vous laissez pas aller à vos désirs avant de savoir ce qu'en pense votre père et aussi M. Emile.

—Je parlerai à père, demain matin, dit-elle, d'un air parfaitement tranquille. Quant à Emile, j'y ai pensé ; je me suis rappelé mille choses et j'en ai conclu qu'il m'aime à la folie. Rappelez-vous combien il a toujours été empressé, et à Fontainebleau, il ne nous quittait pas d'une minute. Madolo, vous serez ma demoiselle d'honneur. Bonsoir ! Maintenant que je vous ai dit mon secret, je tombe de sommeil.

D'un geste encore enfantin, elle rejeta ses tresses derrière ses épaules et tendit son front à Lolita, qui l'embrassa tendrement, se demandant si elle devait parler ou se taire.

Elle se tut, ne se sentant pas le courage d'affliger cet enfant. Son père lui adoucirait mieux la déception qui l'attendait. Elle la reconduisit donc à sa chambre, puis fit pour elle une fervente prière et se mit enfin au lit, où le sommeil ne vint la trouver que beaucoup plus tard,

XI

Le lendemain du grand jour, M. Fortuné entrait à peine dans son cabinet lorsque Clotilde y parut. Elle était un peu pâle ; son regard sérieux et presque timide, sa tenue grave étonnèrent son père, qui n'y était pas habitué. Mais il s'étonna bien davantage lorsque, après s'être assise sur une petite chaffeuse, à côté de son fauteuil, elle lui eut répété à voix basse l'aveu qu'elle avait fait, la veille, à Lolita.

La première impression de M. Fortuné fut une impression de tristesse. Cette enfant idolâtrée était donc devenue femme ; la tendresse de ses parents ne lui suffisait plus, un sentiment nouveau avait envahi son cœur et l'occuperait bientôt tout entier ; que serait le père à côté du mari ? Heureusement, il n'y avait qu'un mot à dire ; Emile n'est pas libre ; il aime Mlle Dolores et il en est aimé.

M. Fortuné allait jeter cette douche sur l'enthousiasme de sa fille, lorsque celle-ci, appuyant sa tête câline contre la poitrine du vieillard, murmura :

—Vois-tu, père, si je ne l'épousais pas, j'en mourrais !

Il la regarda avec effroi. Ses joues pâles, ses yeux plus sombres donnaient un aspect maladif à son charmant visage. Il lui trouva une ressemblance inquiétante avec sa mère, morte si jeune encore. Que répondre à cette enfant qui n'avait jamais essuyé un refus, jamais rencontré un obstacle ? Il y a des plantes si frêles que le premier orage suffit à les briser...

Clotilde répéta son aveu, mais d'un accent inquiet, avec une légère angoisse, née du silence de son père.

Celui-ci avait sans doute pris une résolution, car il lui dit d'un ton bref :

—Va t'habiller bien vite et fais-toi conduire immédiatement chez ton amie Louise, sans dire un seul mot à personne de ce que tu viens de me confier, entends-tu ?

L'enfant, ravie, embrassa impétueusement son père et sortit en fredonnant : elle savait bien que quand il prenait ce ton d'autorité, c'est qu'il se disposait à céder. Elle ignorait, d'ailleurs, le motif qui eût pu l'en empêcher ; ce fut donc sans préoccupation qu'elle quitta la chambre.

M. Fortuné, au contraire, en était assiégé. Il venait de prendre le parti qu'il avait toujours pris avec sa fille : celui d'obéir à sa volonté ; mais cet homme dont la vie s'était passée presque tout entière à prêcher la morale, ne pouvait pas ne point sentir que, cette fois, une telle résolution était honteuse. Il se leva et parcourut son cabinet de long en large, rêvant, cherchant à trouver, non pas le courage qui lui manquait, mais un prétexte pour colorer sa défaite et un expédient qui dénouât la situation. Dans sa vie d'écrivain, il avait fait quelques comédies ; c'était presque avec le dilettantisme d'un auteur qu'il essayait de conduire l'intrigue de celle qu'il se préparait à jouer en ce moment.

Quand il fut sûr de lui, il sonna son valet de chambre et l'envoya prier Mlle Dolores de venir lui parler.

Lolita accourut, troublée au dernier point. Elle croyait savoir ce que M. Fortuné voulait lui dire : c'était sans nul doute, une préface à la demande officielle dont il lui avait parlé la veille, et la pauvre Lolita cherchait dans sa tête le moyen de faire le bonheur de Clotilde, malgré M. Fortuné, si Emile voulait bien lui rendre sa parole.

A peine fut-elle entrée que M. Fortuné vint à elle, lui prit les deux mains et la fit asseoir.

—Mon enfant, dit-il, j'ai pensé à vous toute la nuit.

La jeune fille, un peu surprise, tâcha de prendre un air reconnaissant, mais ses yeux ne purent exprimer que l'étonnement.

—Oui, continua le philosophe ; je pensais à vous et à Emile et je me demandais si je n'avais pas été coupable en favorisant le penchant qui vous poussait l'un vers l'autre.

En favorisant, Lolita trouva cet expression faible : il lui semblait que M. Fortuné, de son côté à elle, au moins, s'était bel et bien appliqué à faire naître ce penchant. Néanmoins elle ne dit rien, voulant voir où il allait en venir.

—J'y ai beaucoup réfléchi, reprit M. Fortuné ; j'ai fait une étude comparée de vos deux caractères et il m'a semblé que vous ne seriez pas heureux l'un par l'autre. Emile est d'une nature douce, un peu timide, effacée, il lui faudrait une femme qui eût l'aplomb et la décision qui lui manquent ; tandis que votre délicieux caractère conviendrait mieux à un homme d'énergie et d'action qui se détendrait au contact de votre douceur égale et souriante.

M. Fortuné s'arrêta, comme s'il attendait une réponse ; mais la jeune fille, surprise cette fois jusqu'à la stupéfaction, ne trouvait rien à dire. Il se décide alors à une question directe :

—Qu'en pensez-vous, mademoiselle Dolores ?

—Je pense, dit-elle, d'une voix calme, quoique un peu lente, que ces réflections sont légèrement tardives. Puis-je savoir si M. Emile les a faites aussi ?

Pour la première fois de sa vie, M. Fortuné se sentit mal à l'aise. Il évita de regarder la jeune fille ; ses yeux se fixèrent sur le bras de son fauteuil, tandis qu'il répondait :

—En partie, ma chère enfant, en partie. Sa carrière est décidée maintenant ; il faudra qu'il se pousse : il est nécessaire qu'il représente un peu, vous comprenez...

Oui, elle comprenait ; cela était clair, en effet : la petite institutrice qui avait seule deviné le talent du poète inconnu et lui avait prodigué les encouragements, ne pouvait être la femme destinée à partager la gloire de l'auteur acclamé. O Bernard, comme vous aviez raison ! Ainsi, toutes ces paroles tendres, tous ces regards passionnés du jeune homme, tant de preuves d'amour devaient aboutir à un humiliant renoncement ! Elle l'avait désiré, ce renoncement, mais pas ainsi, pas de cette façon qui abaissait tant ces deux hommes qu'elle aurait voulu continuer à estimer. Son cœur se serra, non de douleur, mais d'indignation. Elle était bonne, très bonne, mais elle était femme et sa fierté blessée fit monter à son visage une vive rougeur, tandis qu'elle répondait hardiment, démasquant les batteries du père.

M. Fortuné tressaillit. Sa fille avait donc parlé ? quelle faute ! Cette terrible enfant tenait de son frère : il fallait toujours qu'elle dise ce qu'elle pensait... Le philosophe ne savait plus que répondre. Après quelques minutes d'un silence pénible, il reprit :

—Puis-je dire à mon filleul que vous renoncez volontairement à l'union projetée ?

—Assurément, monsieur ; volontairement et joyeusement.

Il releva la tête, en disant d'une voix hésitante :

—Aviez-vous échangé quelques gages...?

—Oh ! rien du tout, monsieur, moins que rien : notre parole.

Elle le regardait bravement, en face ; et devant ce regard clair, visiblement chargé de mépris, le vieillard rougit ; il se sentait jugé.

Ce fut la première punition de ce père qui avait aimé son enfant *plus que l'honneur, plus que la probité.*

Quand Lolita eut quitté le cabinet de M. Fortuné, et que le moraliste fut seul, il semblait vieilli de plusieurs années ; ses traits fatigués, sa pose affaissée, tout annonçait l'homme qui s'abandonne. Vis-à-vis de lui-même, il ne jouait plus de la comédie : ses mains étaient appuyées sans art sur les bras de son fauteuil, son visage incliné exprimait la lassitude. Il essayait vainement de se répéter ; "Ils n'auraient pas été heureux ensemble ;" au fond de sa conscience, quelque chose lui criait : Tu sais bien que ce n'est pas ce motif qui t'a fait rompre leur mariage. Il avait beau se débattre, il se sentait amoindri ; puis, le regard de Lolita le poursuivait, ce clair regard d'une âme pure, démasquant son hypocrisie.

Un coup frappé à la porte interrompit ses réflexions. Il cria : "Entrez." Et l'on entra. C'était son filleul.

Le jeune homme arrivait radieux de son succès et de ses espérances. Une rose brillait à sa boutonnière ; son teint plus vif son regard plus animé, tout en lui avait un air de fête.

(À suivre)